

## **Compte-rendu conseil municipal vendredi 28 janvier 2022 – 19H00**

### **Présents :**

HAUTEVILLE Laurent  
CETTOUR-CAVE Laëtitia  
REQUET Christophe  
GARIN Patrick  
JONDEAU David  
FIGUREAU Marie-Laure  
BIGOT Nicolas  
ISNARD Sébastien  
MICHAUD Nadine  
LIZZI Marilyne

### **Excusés :**

LIZZI Dimitri

### **Autre personne présente :**

MORELLO Corinne (secrétaire de mairie)

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- **Délibération – Association Foncière Pastorale (AFP) - mise en place de la présidence temporaire.**
- 2- **Délibération loyers et charges Bâtiment Communaux**
- 3- **Délibération sur le temps de travail de la Fonction Publique Territoriale selon le régime légal (1607 h.)**
- 4- **Urbanisme :**
  - Déclaration préalable -2022/001 J-Fr. MOREL-GUILLEMAZ
  - Déclaration préalable -2021/0014 A. GALVIN
  - Certificat urbanisme - 2021/0014 - Bioge
  - Pièces Complémentaire - DOUCET V. PC 2021/0007
- 5- **Courrier Inspection académique - Prévision Effectif Rentrée sept 2022**
- 6- **Affaires diverses**

### **1- Association Foncière Pastorale (AFP) - mise en place de la présidence temporaire.**

Patrick Garin a été élu président provisoire en vue de lancer l'enquête publique.

### **2- Loyers et charges Bâtiment Communaux**

L'indice de la construction s'élève à 7.18% et les loyers peuvent être indexés sur cet indice si le conseil municipal le décide.

Il est décidé d'augmenter les loyers de la façons suivantes :

- Pour les logements vers la Cure, augmentation de 540 à 560 euros (578.77 euros si l'augmentation était de 7.18%).

- Pour le logement au-dessus de la mairie, augmentation de 360 à 375 euros. Pas d'augmentation des charges.

### **3- Délibération sur le temps de travail de la Fonction Publique Territoriale selon le régime légal (1607 h.)**

La commune s'engage pour certifier que les employés communaux travail légalement sur la base de 1607 heures/année.

### **4- Urbanisme :**

- **Déclaration préalable -2022/001 J-Fr. MOREL-GUILLEMAZ**  
Construction d'un abri de jardin – Avis favorable mais il manque une pièce au dossier.
- **Déclaration préalable -2021/0014 A. GALVIN**  
Construction d'un Mazot – Refusé.
- **Certificat d'urbanisme – 2021/0014 à Bioge**  
Achat de la maison qui a brûlée à Bioge pour reconstruction.  
La Direction Départementale des Territoires exige une reconstruction à l'identique sur la base de photos mais les photos sont introuvables.  
La demande est refusée.
- **Demande d'achat d'un Terrain appartenant à la commune à Bioge par Vincent DOUCET.**  
La commune ne souhaite pas vendre le terrain et continuera à donner simplement un droit de passage.

### **5- Courrier Inspection académique - Prévision Effectif Rentrée septembre 2022**

L'inspection académique a annoncé une possible fermeture de classe pour la rentrée prochaine si la prévision des effectifs se confirme.

Actuellement, 55 élèves mais 15 doivent partir pour seulement 5 arrivées.

Prévision de 43 à la rentrée prochaine soit 2 classes : une classe de maternel/CP et une classe de CE1/CE2/CM1/CM2.

Le budget de 3000 euros soit 50 euros par enfants ne bougera pas mais comme on comptera moins d'enfants la somme par enfants augmente.

### **6- Affaires diverses**

- Elections à organiser : présidentielles les 10 et 24 avril et législatives les 12 et 19 juin.
- La coupe à câble du côté du ruisseau des ravières (vers les containers poubelles à la sortie du village direction Le Jotty) devrait commencer lundi 31 janvier
- L'affouage à été marqué et les lots seront tirés au sort rapidement.
- La cantine est finie et en service.
- Le recensement se poursuit. Actuellement, 50% des habitants de la commune ont répondu.
- Lecture d'un courrier de Mme Manuelle JONDEAU faisant le bilan des actions de la bibliothèque du village pour l'année civile 2021. La bibliothèque fonctionne bien grâce à l'engagement des 2 bénévoles (Mme JONDEAU et Mme LUCHINI). Il serait bien de pouvoir compter sur de nouvelles personnes pour dynamiser encore le fonctionnement.

Fin de la session à 20H35